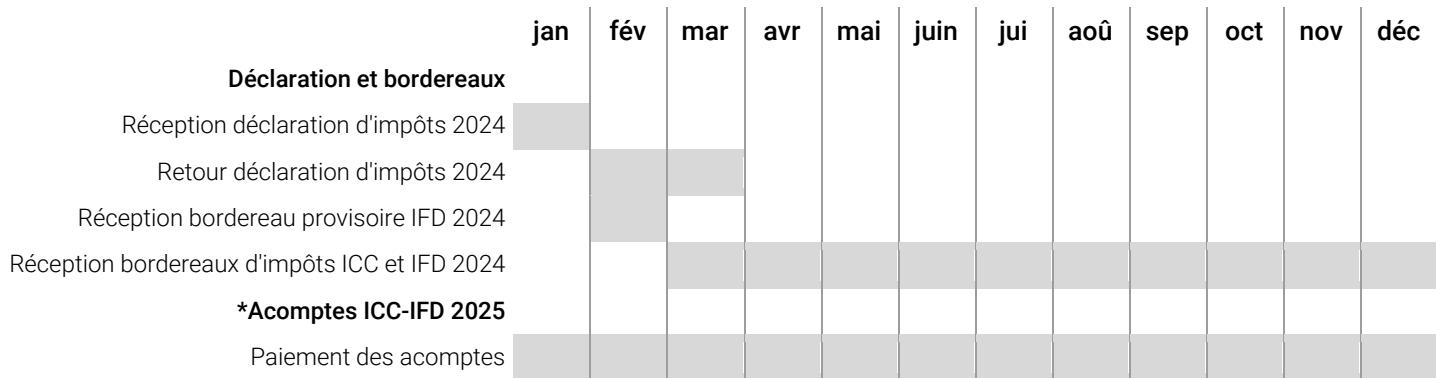




Calendrier 2025 pour le contribuable



*Si vous avez demandé la fusion de vos acomptes ICC et IFD, vous recevrez une QR-facture unique. Sinon, vous ne recevrez que vos acomptes ICC et pairez, en une seule fois en 2026, le montant total de votre IFD provisoire 2025.

Durant l'année 2025

Vous payez des acomptes 2025 ICC (obligatoires) et IFD (facultatifs) censés couvrir vos impôts annuels 2025.

Vous pouvez à tout moment faire modifier le montant en cas de changement dans votre situation personnelle.

Au début de l'année 2025

Vous remplirez une déclaration d'impôts 2024 dans laquelle vous devrez mentionner tous vos revenus, charges et fortune pour l'année 2024.

Vous devrez la transmettre à l'administration fiscale **avant le 31 mars 2025**. En cas de besoin, vous pouvez demander une prolongation du délai avant cette date (référerez-vous à la [page de garde numéro 1](#) pour des compléments d'information).

Au mois de février de l'année 2025

Vous recevrez un bordereau provisoire IFD 2024, ainsi qu'un récapitulatif des acomptes éventuellement déjà versés en 2024.

Dans le courant de l'année 2025

Vous recevrez par courrier:

- vos bordereaux définitifs 2024 ICC et IFD,
- les avis de taxation qui récapitulent les montants pris en compte pour le calcul de l'impôt, et
- le détail des acomptes versés.

Si vos acomptes ne couvrent pas le montant de votre impôt, vous aurez 30 jours pour payer ou contester le montant demandé.

Si vos acomptes étaient supérieurs au montant de votre impôt, l'administration fiscale vous remboursera dans les 30 jours qui suivent la réception du courrier.